

I. N. A. O.

COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES

Séance du 30 novembre 2016

Résumé des décisions prises

2016-300

30 novembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président. M. Jacques GRAVEGEAL

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

Mme Karine SERREC

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS:

MM. Christophe BOU, Michel CARRERE, Denis CARRETIER, Pierre CHAMPETIER, Jean-Marc FLOUTIER, Gilles GALLY, Joël HERISSE, Jean-Charles LALAUERIE, Philippe ORION, Eric PAUL, Thomas PELLETIER, Eric POLI, Sébastien PONS, Denis ROLANDEAU, Denis ROUME, Michel SERVAGE, Olivier SIMONOU, Francis TAILLADES, Denis VERDIER.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES:

MM. Jérôme DESPEY, Jean-Louis ESCUDIER, Dominique SAINTOUT.

REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMITES ET DU CAC:

Mme Marie-Madeleine CAILLET

MM. Yves DIETRICH, Olivier NASLES, Jean-Louis PITON.

REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant :

Mmes. Emilie CAVAILLES, Marie-Laurence COINTOT.

Le Directeur général des douanes et droits indirects (DGDDI) ou son représentant :

Mme Hélène BRIAL-ROBIN.

Le Directeur général de France-AgriMer ou son représentant :

Mme Anne HALLER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT EN TANT QU'INVITÉS :

Mmes. Florence BARTHES, Christelle JAQUEMOT, Françoise BRUGIERE.
MM. Thomas GIROUD, Jean-Louis BENASSI.

AGENTS INAO :

Mmes. Marie-Lise MOLINIER, Sophie BOUCARD, Marion LIZEE.
MM. Jean-Luc DAIRIEN, Jacques GAUTIER, Philippe HEDDEBAUT, Gilles FLUTET.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS :

MM. Jacques BAUX, Pierre BIROT, Noël BOUGRIER, Michel DEFRANCES, Michel ISSALY, Franck MALINOWSKI, René MORENO, Philippe MUSELLEC, Olivier REGGIO.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

MM. Michel BORDEREAU, Philippe COSTE, Bernard DEVIC, Bernard NADAL.

ÉTAIENT ABSENTS :

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS:

MM. Boris CALMETTE, Salvatore PATTI, Bertrand PRAZ.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

M. Serge DUBOIS

REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMITES ET DU CAC:

M. Bruno BLOHORN

* *
*

Le Président a introduit la séance en accueillant Madame Emilie CAVAILLES du Bureau du Vin à la DGPE ainsi que Madame Caroline BLOT nommée responsable du pôle vins de l'INAO en remplacement d'Eric ROSAZ. Il a ensuite accueilli Monsieur Pascal LAVILLE, DT Sud-Est INAO, nouvellement chargé de mission national à l'INAO, en charge du suivi de certains dossiers transversaux du pôle vins.

<p>2016-301</p>	<p>Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 26 avril 2016.</p> <p>Le résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques relatives aux vins et aux cidres du 26 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité par le comité national.</p> <p>Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres en consultation écrite du 27 juillet 2016 (opportunité du lancement de la procédure nationale d'opposition pour la modification du cahier des charges IGP « Vins de la Corrèze).</p> <p>Le résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques relatives aux vins et aux cidres en consultation écrite du 27 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité par le comité national.</p>
<p>RECONNAISSANCE EN IGP</p>	
<p>2016-302</p>	<p>Reconnaissance de l'IGP « Ile de France »</p> <p>Le comité national du mois d'avril 2016, a mesuré l'ampleur du travail accompli pour la définition de l'IGP « Ile-de-France » et a souligné l'implication des professionnels. Il s'est néanmoins interrogé sur l'importance de l'aire géographique de cette nouvelle IGP. De ce fait, il a demandé d'expertiser à nouveau le périmètre de la zone géographique par rapport à l'implantation des superficies viticoles en production.</p> <p>En réponse, l'ODG a proposé de faire évoluer son CDC sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la zone de production a été réorganisée et se compose de plusieurs îlots discontinus de communes. La zone de productions passe ainsi de 2384 à 235 communes. Le potentiel de production est de l'ordre de 2000 ha selon les estimations pour l'ensemble des communes. De ce fait, il est proposé d'introduire une zone de proximité immédiate dont le tracé reprend la zone de production initialement décrite qui s'appuie largement sur le tracé de l'Île-de-France historique. Cela permet de maintenir la continuité territoriale de cette zone et le SYVIF considère que cela contribue à défendre l'IGP. Le lien avec la zone géographique a été adapté. - L'unité géographique plus petite « Paris » est ajoutée. - Le descriptif des vins a été complété au niveau du cahier des charges afin d'apporter des précisions sur la couleur des vins. Au point 3.2 – 2ème paragraphe, le comité national a pris acte de la suppression du membre de phrase « ayant une couleur rosée foncée à rouge assez léger » compte tenu des compléments apportés au point 3.3 sur les caractéristiques organoleptiques des vins. Le terme « complémentaire » lié au mot « mention » est également supprimé. - Au niveau du chapitre 2 relatif aux « exigences nationales et communautaires », il a été indiqué en séance que le terme « demande de revendication » doit être corrigé par « déclaration de revendication ». Les références des normes d'accréditation des organismes de contrôle doivent être mises à jour. <p>Les membres du comité national se sont exprimés favorablement sur ce nouveau tracé qui correspond aux zones de production identifiées à ce jour. Concernant cette organisation, le représentant de la DGPE a formulé une réserve quant à la construction discontinuée de la zone de production et la faiblesse de la justification qui en est faite au niveau du lien à</p>

	<p>l'origine. Concernant le terme « vermeil », il a été rappelé qu'il s'agit d'une mention libre et non d'une mention complémentaire. L'encadrement de cette mention par un indice colorimétrique crée une jurisprudence. Définir cette couleur à partir de la production des seuls cépages « pinot noir » et « meunier » comme le prévoit le cahier des charges au point 3.3 du chapitre I, paraît suffisant et totalement justifié.</p> <p>Le comité national a émis un avis favorable,</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur le projet de cahier des charges de l'IGP « Ile-de-France », tout en prenant acte des modifications présentées en séance ; • sur la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition.
SUJETS GÉNÉRAUX	
<p>2016-303</p>	<p>Autorisations de plantations nouvelles 2017 - Avis sur les recommandations de limitations d'autorisations de plantations nouvelles en VSIG et IGP</p> <p>Le comité national a été informé sur les conditions de campagne 2017 en ce qui concerne les autorisations de plantations nouvelles. Les critères d'éligibilité et de priorités ont été évoqués en lien avec la proposition de mise en place d'une superficie « plancher » permettant une meilleure gestion de la règle du prorata lorsque le cumul des demandes dépasse la limitation régionale concernée. Les échanges sont encore en cours avec les organisations professionnelles, le Ministère et la commission européenne.</p> <p>Le comité national a validé l'opportunité de mise en place de cette gestion du prorata s'appuyant sur une superficie « plancher » et en fonction de l'application de celle-ci acté la possibilité de maintien des critères 2016 en 2017, en dehors d'ajustements techniques.</p> <p>Les propositions de limitations régionales et d'application de la restriction à la replantation ont été actées pour les ODG ou groupes d'ODG qui le sollicitaient à l'exception de la recommandation de limitation régionale proposée par l'ODG de l'IGP « Atlantique » au motif que l'interprofession compétente (ANIVIN) n'a pas donné d'accord sur cette proposition. Comme entendu dans le schéma de gouvernance, en cas d'absence d'accord d'un des maillons du schéma de gouvernance préalable, le Comité national renvoie cette proposition en local afin que les parties intéressées puissent trouver un accord.</p> <p>Le comité national a également validé les propositions de limitations régionales pour les VSIG qui avaient fait l'objet d'un vote favorable de la part du Conseil Spécialisé Vins de FAM à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VSIG départements Haut-Rhin et Bas-Rhin - VSIG départements Dordogne et Lot-et-Garonne - AOC/IGP/VSIG du bassin Charentes-Cognac - AOC/IGP/VSIG du bassin Corse - VSIG bassin Val de Loire-Centre (départements 41, 44, 49, 86, 79, 72, 37, 85, 03, 63 en totalité, 36 et 45 en partie). <p>Les autres dossiers seront vus par la commission permanente du comité national après décision du CS Vin (réunion le 14 décembre).</p>
<p>2016-304</p>	<p>Constitution d'un VCI en IGP</p> <p>Avis du comité sur un projet d'arrêté relatif aux volumes complémentaires individuels pour certains vins d'indication géographique protégée pour la récolte 2016.</p> <p>Le comité national a donné un avis favorable à la demande de constitution d'un VCI présentée par l'IGP « Pays d'Oc » pour la récolte 2016. Le Syndicat des Producteurs de Vins de « Pays d'Oc » souhaite poursuivre la mise en place du dispositif VCI et propose de</p>

	<p>maintenir les conditions mises en œuvre en 2015 pour les vins tranquilles, rouges, rosés et blancs dans la limite des plafonds définis dans le cadre général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le volume annuel de VCI figurant dans la déclaration de récolte : 5 hl/ha - pour le volume maximal cumulable sur plusieurs récoltes : 15 hl/ha <p>Le comité national a approuvé,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les valeurs en matière de volume maximum annuel et de volume maximum cumulé pour l'IGP Pays d'Oc, • le projet d'arrêté relatif aux volumes complémentaires individuels pour certains vins à indication géographique protégée pour la récolte 2016.
<p>2016-305</p>	<p>Commission nationale « Relations des SIQO avec leur environnement » - Point d'information sur les travaux en cours - Présentation des fiches techniques agro-écologies</p> <p>Le comité national a pris connaissance de l'étude prospective sur les conséquences du changement climatique pour la filière vitivinicole, réalisée par l'INRA dans le cadre du programme LACCAVE et à laquelle ont été associés FranceAgriMer et l'INAO (par le biais de la commission nationale Environnement).</p> <p>Le comité national a souligné l'intérêt d'une telle étude, et a pris note des orientations du Conseil Spécialisé de FranceAgrimer et du Comité national des AOC viticoles, visant à la constitution d'un groupe de travail conjoint FAM/INAO pour traiter de cette thématique dans la filière vitivinicole.</p> <p>Outre une présentation détaillée qui sera faite le 11 janvier prochain aux responsables nationaux de la filière vitivinicole, cette étude sera présentée dans différentes régions viticoles françaises à l'initiative de l'INRA. La première présentation a eu lieu en Aquitaine le 24 novembre, les autres se dérouleront courant 2017.</p>
<p>2016-306</p>	<p>Commission nationale " Relations des SIQO avec leur environnement " – Démarche prospective sur les conséquences des évolutions climatiques sur la filière vitivinicole</p> <p>Le comité national a pris connaissance de l'étude prospective sur les conséquences du changement climatique pour la filière vitivinicole, réalisée par l'INRA dans le cadre du programme LACCAVE et à laquelle ont été associés FranceAgriMer et l'INAO (par le biais de la commission nationale Environnement).</p> <p>Le comité national a souligné l'intérêt d'une telle étude, et a pris note des orientations du Conseil Spécialisé de FranceAgrimer et du Comité national des AOC viticoles, visant à la constitution d'un groupe de travail conjoint FAM/INAO pour traiter de cette thématique dans la filière vitivinicole.</p> <p>Outre une présentation détaillée qui sera faite le 11 janvier prochain aux responsables nationaux de la filière vitivinicole, cette étude sera présentée dans différentes régions viticoles françaises à l'initiative de l'INRA. La première présentation a eu lieu en Aquitaine le 24 novembre, les autres se dérouleront courant 2017.</p>
<p>2016-307</p>	<p>Rapport de la commission nationale « Economie »</p> <p>Le comité national a pris connaissance du dossier, qui comporte à la fois un volet « étude d'impact des projets de reconnaissance de SIQO » et une proposition de liste d'indicateurs pour le suivi « en routine » de l'économie des SIQO.</p> <p>Le comité national s'est félicité de cette initiative qui lui paraît aller dans le bon sens, en intégrant une approche économique. Il a toutefois précisé que dans le cas d'une étude d'impact concernant une modification majeure du cahier des charges, les attentes seraient</p>

	<p>nécessairement moins importantes que dans le cas d'une première reconnaissance. Le président de la Commission économie précise d'ailleurs que le rapport ne décrit pas les éléments que l'ODG doit obligatoirement intégrer dans son rapport mais se veut plutôt une aide à la réflexion en mettant en exergue les variables d'intérêt. La Commission économie fera le bilan des avis et priorités dégagées par les comités nationaux.</p>
2016-308	<p>Commission nationale « Gestion des Territoires et des questions Foncières » - Point d'information sur les travaux en cours</p> <p>Le comité national a pris connaissance du dossier. Après cinq réunions de la commission nationale « Gestion des Territoires et des questions Foncières », un bilan des travaux de la commission a été présenté au comité national ainsi que des premières orientations. La commission a travaillé en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire des actions menées par l'INAO en matière de protection des territoires (Plus de 1500 dossiers traités par an) - l'expertise préalable des fondements sur lesquels reposent les différentes familles de signes (terroir, savoir-faire, transformation...), afin de proposer un socle commun de valeurs et de principes à l'ensemble des SIQO, en matière de protection, puis des « clés d'entrée » à mobiliser pour la protection. <p>La commission a produit un rapport dans lequel elle fait un certain nombre de propositions en matière de protection du foncier sous SIQO accès autour de 3 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mission de protection du foncier sous SIQO • Le rôle et l'implication de l'INAO • Le rôle et l'implication des ODG <p>Le comité a souligné la difficulté de protéger le foncier IGP viticoles du fait de l'absence de délimitation parcellaire. Il paraît donc important de pouvoir alerter les acteurs d'un territoire sur ce que représente en terme de surface, paysage et valeurs économiques la production de vins IGP. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) par exemple.</p> <p>Les orientations de la commission nationale ont été approuvées à l'unanimité par le comité national.</p>
2016-309	<p>Point d'information sur le bilan des audits OAV.</p> <p>Le comité national a été informé du bilan des audits OAV (Office alimentaire et vétérinaire).</p> <p>Il a été rappelé que c'était une obligation générale de la Commission européenne d'effectuer des contrôles dans les Etats membres sur la bonne application de la réglementation et de rendre compte au Parlement.</p> <p>Trois points ont été abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter l'OAV et les modalités d'un audit, - indiquer qu'il y aura dans un futur pas très éloigné un audit dans le secteur viticole (après un audit à blanc en octobre 2015), - présenter les conclusions de l'audit d'octobre 2015 sur AOP/IGP/STG agro-alimentaires. <p>Le représentant de la DGCCRF a indiqué qu'un audit officiel 100% viticole aurait lieu en 2017 au Portugal.</p>
2016-310	<p>Guide du demandeur AOP/IGP dans le secteur viticole – Présentation du guide</p> <p>Le comité national a pris connaissance du dossier.</p>

<p>2016-311</p>	<p>Demandes d'acidification pour la récolte 2016 – Mise en œuvre de manière exceptionnelle sur autorisation de l'Etat Membre (Règlement UE n°1308/2013) - Décision du Comité national</p> <p>Le comité national a approuvé les demandes d'acidification pour les IGP « Val de Loire » et « Coteaux du Cher et de l'Arnon ». Les services de la DGCCRF ne sont pas opposés à ces demandes qui feront l'objet d'un arrêté interministériel.</p>
<p>Question diverses</p>	
<p>2016-3QDX</p>	<p>Information du comité national sur les travaux de l'OIV - (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) – compte rendu du congrès 2016. <i>Dossier commun INAO-DGPE</i></p> <p>Point non traité.</p>
<p>2016-3QDX</p>	<p>Point d'information sur l'actualité réglementaire européenne</p> <p>Point non traité.</p>